

## Les agents pénitentiaires risquent de se croiser les bras contre le service minimum

■ Des assemblées générales sont prévues ce mardi dans les prisons. Les syndicats couvrent les éventuelles actions.

Il fallait s'y attendre. Des actions sont possibles à partir de ce mardi dans les prisons belges. Réunies lundi matin en front commun syndical, la CGSP et la CSC ont décidé de couvrir leurs affiliés - le SLPF estimant de son côté que des actions étaient prématurées.

En cause: le projet de service garanti dans les prisons en cas de grève annoncé vendredi par le Conseil des ministres. Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe avait pointé à plusieurs reprises la Belgique pour l'absence de ce dispositif. Le gouvernement a décidé d'y remédier. Le projet prévoit que chaque établissement devra fournir un plan des postes qui doivent être pourvus les jours de grève pour assurer la continuité du service.

**Pas une promenade de santé...**

Invité lundi sur Matin Première (RTBF), le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), a donné quelques précisions. "Nous allons mettre un plan au point, prison par prison, en concertation avec les représentants du personnel, pour dire quels postes doivent être occupés en temps de grève en fonction des services minimaux auxquels a droit un détenu." Environ 10% des postes doivent être impérativement occupés, selon le ministre. "La prison peut devenir une torture si la grève n'est pas faite dans de bonnes conditions et nous nous attelons à cette amélioration du climat", ajoute Koen Geens.

La concertation sociale s'ouvre pour un délai de

trente jours. S'il n'y a pas d'accord, le gouvernement tranchera. A l'issue du Conseil des ministres de vendredi, le ministre Geens disait encore qu'il ne s'attendait pas à "une promenade de santé".

**"Malhonnête"**

Sur ce point-là, il ne se trompait pas. Dès vendredi, les syndicats des agents pénitentiaires ont exprimé leur mécontentement, voire leur ras-le-bol. "On veut restreindre les droits syndicaux des agents alors qu'il y a une incapacité des gouvernements successifs à trouver des solutions à la problématique du fonctionnement des prisons: on ne trouve pas de budget, pas d'équivalents temps plein... Et en plus on veut empêcher les gardiens de faire grève! C'est finalement très malhonnête", s'indignait Claudine Coupienne, secrétaire permanente de la CSC Services publics.

Michel Jacobs, secrétaire fédéral de la CGSP, a renchéri lundi. "Le ministre Geens estime que c'est le Conseil de l'Europe qui réclame le service garanti. D'accord, mais que fait-il de toutes les autres demandes? J'en ai une farde pleine! Regardez la vétusté des prisons de Saint-Gilles, Mons, Namur... Les conditions de détention y sont déplorables, mais aussi les conditions de travail." Et l'insuffisance de formations, le manque d'accompagnement des détenus, etc. "Comment peut-on dire que l'on garantit les droits des détenus quand on ne leur accorde qu'une heure de préau par jour et deux douches par semaine? Que fait le ministre? Le cadre actuel est loin d'être complet. Il manque une centaine d'agents dans les prisons wallonnes." Il ajoute: "Et on réduit les budgets. Alors, instaurer un service minimum, c'est impossible! Les agents n'arrivent déjà pas à prendre leurs congés: il y a un arriéré de 530 000 jours sur l'ensemble des prisons du pays."

An. H.

# 530 000

### Jours de congé à récupérer

Le personnel pénitentiaire, en sous-effectifs, ne parvient pas à prendre ses jours de vacances et de récupération. Au total, les gardiens du pays cumuleraient 530 000 jours impossibles à poser, selon les calculs de Michel Jacobs (CGSP).